



Mairie d'Arzon Services techniques – Développement Durable, Environnement et Patrimoine	20 décembre 2018
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

<u>Réunion de la Commission Développement Durable Environnement et Patrimoine du 06 décembre 2018</u>	<u>Compte rendu</u>
<u>PRESENT(S)</u>	Monsieur le Maire - Monsieur BERNA - Monsieur Claude BOURIN - Madame MASSULTEAU - Monsieur LABOVE – Madame TRICOIRE – Madame LECLERC Services techniques : S. CARREY – B. GILLES - I. HERVE – M. CROWIN
<u>ABSENT(S)</u>	Madame RONDOT - Madame FAIVRE

ORDRE DU JOUR

1. Le point sur les différentes propositions pour la création d'une aire de jeux « Enfants » Parc du Fogo
2. Nettoyage manuel des plages saison 2019 — recrutement de personnel saisonnier
3. Nettoyage mécanique des plages saison 2019 — Groupement de commande pour le ramassage des algues (Communes d'Arzon — St Gildas de Rhuys — Sarzeau)
4. Points divers

1- Le point sur les différentes propositions pour la création d'une aire de jeux « Enfants » Parc du Fogeio

Une demande d'implantation de jeux pour enfant a été formulée par le COPIL Fogeio et validée par la Commission Environnement.

Afin de répondre à cette demande, le groupe de travail des services techniques invite la Commission Environnement à se positionner sur 3 propositions d'aires de jeux de l'entreprise QUALI CITE (jointes au présent compte-rendu)

Cette orientation doit permettre le lancement du marché courant janvier 2019. La prestation comprendra la fourniture et la pose de l'aire de jeux conformément aux règles de l'art (délai de livraison des fournitures : 2 ou 3 mois). La pose devra être réalisée pour les vacances d'été 2019.

Dès qu'un affichage informe sur les tranches d'âge de chaque élément de l'aire de jeux, ce sont les parents qui sont responsable de l'usage de ces éléments

Revêtement au sol : copeaux de bois, pour une meilleure intégration dans le site. Les copeaux de bois seront recyclés sur place, dans les massifs situés aux abords de l'aire de jeux. Remplacement des copeaux 2 à 3 fois par an par des copeaux neufs

Surface des modules : 100 m² max afin de conserver les espaces verts

Durée de vie : garantie au moins 10 ans – conforme aux exigences dues aux conditions climatiques et à l'emplacement du site

- a) Proposition 1 - parcours vertical = 35 000 € HT
- b) Proposition 2 - parcours plus horizontal = 45 000 € H.T
 - Le parcours de la proposition 1 peut être installé sur la proposition 2
- c) Proposition 3 – parcours circulaire = 57 000 € H.T
 - Plus de surface, plus de cheminement

Monsieur le Maire suggère :

- un sondage auprès de l'école via Madame Catherine LECLERC
- de rendre cet espace ouvert, payant (2 ou 3 €/3 ou 4 heures) sous la surveillance d'une tierce personne affectée au site

Monsieur Gérard LABOVE émet les remarques suivantes :

- le lieu : la surveillance implique la présence d'un adulte
- type de module : sécurité moindre proposition n°2. Ce module risque de générer une demande supplémentaire
- ne pas priver le Parc du Fogeio d'une « fan zone »

Monsieur BOURIN émet les remarques suivantes :

- aucun amortissement obtenu à la suite de cette installation
- c'est un service offert aux usagers
- contraintes réglementaires à vérifier
- usages à vérifier

Les membres de la commission demandent :

- s'il est possible de prévoir un phasage de réalisation de ce projet. Madame LECLERC fait remarquer que l'aire de jeux ne sera utilisée qu'environ 4 mois/an
- S'il est possible d'installer des modules à différents endroits du site
- De dissocier les zones par tranches d'âges pour des raisons de sécurité
- De demander conseil à l'entreprise QUALI CITE et le retour d'expériences

La commission propose de limiter le coût total de ce projet à 40 000 € HT en choisissant les modules les plus appropriés dans les 3 propositions.

2- Nettoyage manuel des plages saison 2019 — recrutement de personnel saisonnier

La compétence de nettoyage manuel des plages, initialement à la commune puis confiée à la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys puis à GMVA dans le cadre du transfert de compétence à l'intercommunalité revient à nouveau à la commune à partir de 2019.

Cette mission est confiée à des saisonniers de moins de 18 ans, encadrés par un saisonnier majeur.

Son but :

- Enlever les macros déchets par un nettoyage manuel et sélectif des plages, dunes et abords, tout en conservant la laisse de mer pour préserver la biodiversité
- Signalement des dépôts sauvages
- Impliquer davantage les jeunes à la vie de leur commune et leur offrir la possibilité de découvrir le monde du travail
- Sensibiliser les jeunes à leur environnement proche et à sa préservation
- Sensibiliser les usagers et les inviter à respecter leur environnement même en vacances

Ce nettoyage était réalisé 2 à 3 fois par semaine et par plage, le matin de 09 h à 12 h

Les plages de la commune concernées sont : Port Lenn, Port Navalo, Port Sable, Le Crouesty, Le Fogo et Kerver.

Cette question doit être présentée au conseil municipal du 10 décembre 2018

Les membres de la commission sont favorables à la poursuite de cette démarche mais demandent qu'elle soit évaluée et compensée par la CLECT 2019.

3- Nettoyage mécanique des plages saison 2019 — Groupement de commande pour le ramassage des algues (Communes d'Arzon — St Gildas de Rhuys — Sarzeau)

Chaque année, les communes St Gildas de Rhuys, Sarzeau et Arzon sont confrontées aux échouages d'algues sur leurs plages.

Le ramassage des algues est une nécessité sanitaire et économique.

Cette mission était confiée à la Communauté de Communes de la Presqu'île Rhuys dans le cadre de ses missions facultatives puis à Golfe Morbihan Vannes Agglomération, suite à la fusion des intercommunalités du Loch, Vannes et de la Presqu'île de Rhuys.

GMVA n'a pas prévu de reprendre cette mission dans les nouveaux statuts de l'agglomération ; aussi les communes de St Gildas de Rhuys, Sarzeau et Arzon ont décidé de se réunir afin d'envisager les moyens de traiter cette mission de ramassage des algues, de leur transport (ou de leur valorisation) et de leur traitement par le biais d'un groupement de commande dont la commune de Sarzeau assurera la coordination.

Un référent sera désigné au sein de chaque commune. Monsieur BOURIN demande que soit calculé le temps passé à la gestion du nettoyage des plages

Cette question doit être présentée au conseil municipal du 10 décembre 2018

Les membres de la commission Environnement sont favorables à :

- La constitution du groupement de commande dans le cadre d'un accord cadre du ramassage, du transport et du traitement des algues déposées sur leurs plages, dont la commune de Sarzeau assurera la coordination
- La signature de la convention constitutive du groupement de commande ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- La désignation de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants qui auront compétence pour représenter la commune d'Arzon dans toutes les réunions d'appel d'offres du groupement de commande.

4- Points divers

Proposition de recrutement de personnel saisonnier pour subvenir à l'accroissement d'activités

Objectif principal :

- Faire face à l'accroissement des activités dans le domaine de l'environnement et des espaces fréquentés par le public (espaces-verts et naturels, plages et accès, circulations douces...)
- Créer un binôme d'intervention temporaire réactif pour renforcer les équipes dédiées à l'entretien des espaces verts, sentiers côtiers, circuits de randonnées, boucles PDIPR et leurs signalétique....
- Permettre de répondre aux besoins d'augmentation des fréquences de passages sur les espaces sensibles et sollicités par la population touristique :
 - ➔ Réponse rapide aux demandes de mise en sécurité des sites suite aux intempéries et phénomènes climatiques (chutes de branches, dégagement des accès, désensablement des platelages...) et aux pressions et dégradation générées par l'activité humaine augmentée.
 - ➔ Interaction avec les agents saisonniers dédiés au nettoyage des plages.
 - ➔ Meilleure réponse aux demandes d'activités exceptionnelles comme par exemple l'utilisation de terrain de sport par les équipes professionnelles.

Cette question doit être présentée au conseil municipal du 10 décembre 2018

Les membres de la commission sont favorables au recrutement de personnels saisonniers mais précisent que la charge salariale ne sera pas augmentée par ailleurs.

Déclarations préalables de travaux

L'avis de la commission Environnement est sollicité pour les déclarations préalables des travaux suivants :

- Mise en valeur du site archéologique du Graniol
- Mise en valeur des abords de la fontaine de Kervégan et amélioration du cheminement.

Les membres de la commission Environnement sont favorables à autoriser Monsieur le Maire à signer ces déclarations préalables. Cette question doit être présentée au conseil municipal.